

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12 POUR : 12 CONTRE : / ABSTENTION : /	<u>L'an deux mille vingt-quatre</u> <u>Le 11 avril à vingt heures trente minutes</u> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 26 mars 2024 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Virginie JACOTTET, Cécile CASSOU-LENS, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Odette LAUDE, Arnaud POLLET, <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Pascal GROSFORT, Delphine BACHELLERIE, Gaël MENETRIER	

Délibération n° D24-13

Objet : Suppression et création d'emploi

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nomination stagiaire d'un agent contractuel sur un poste d'agent technique, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (C2) à temps complet au service technique,
et

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial (C1) à temps complet, relevant de la catégorie C au service technique à compter du 1^{er} mai 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique du 21 mars 2024,

➤ **DECIDE :**

- ✓ D'adopter la proposition du Maire
- ✓ De modifier le tableau des effectifs comme suit :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent technique territorial	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C2	1	0	TC
Agent technique territorial	Adjoint technique	C1	0	1	TC

✓ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

➤ **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Vincent TISSOT



*Certifiée exécutoire le 12/04/2024
Transmise en Sous-Préfecture 15/04/2024
Affichée le 15/04/2024*